



Ecole communale fondamentale de Bruyères

Rue de la Grotte 1, 4651 Bruyères- Herve



087/ 67.85.69 (garderie : 0493 / 04.13.00)



ecole.bruyeres@herve.be



Ecole communale de Bruyères
<https://www.facebook.com/ecolebruyeres/>

**Notre école, nous la voulons DYNAMIQUE, à l'ESPRIT
FAMILIAL, DISPENSANT une EDUCATION et UN
ENSEIGNEMENT de qualité.**

Attention, ne vous méprenez pas, nous n'avons pas la prétention de nous croire meilleurs que les autres. Nous sommes tout simplement des hommes et des femmes, essayant de faire de notre mieux pour aider, chaque jour, chaque enfant à être heureux et à vivre le mieux possible sa scolarité.

Depuis des années, nous sommes une équipe engagée, motivée à donner, à chaque enfant, un encadrement de qualité. En effet, nous sommes toujours prêts à nous remettre en question et nous avons toujours cherché à progresser.

C'est pourquoi nous vous remercions de nous faire confiance.

L'équipe éducative

Table des matières

0.	PREAMBULE	3
1.	NOTRE ECOLE	3
2.	FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT	5
3.	NOS MISSIONS PRIORITAIRES	6
4.	NOS SPECIFICITES PEDAGOGIQUES	8
5.	ORGANISATION DES CLASSES	9
6.	NOTRE EQUIPE	9
7.	CONTRATS D'OBJECTIFS	10
8.	COURS PHILOSOPHIQUES	11
9.	COURS DE SECONDE LANGUE	11
10.	COURS D'EDUCATION PHYSIQUE	11
11.	ACTIVITES SCOLAIRES	12
12.	COMPORTEMENT	13
13.	TEMPS DE MIDI	13
14.	COMMUNICATION AVEC LES PARENTS	14
15.	GARDERIES	15
16.	LES EFFETS PERSONNELS	16
17.	COMITE DE PARENTS	16

0. PREAMBULE

Ce projet d'école¹ a été élaboré par l'équipe pédagogique de l'école, en concertation avec l'ensemble des directions des écoles communale de Herve et approuvé par le conseil de participation, ainsi que le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Herve.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes telles que définies dans le projet d'établissement.



1. NOTRE ECOLE

Notre école est ancrée, au centre du village de Bruyères. Elle est composée de bâtiments récents, principalement de plain-pied. La possibilité d'ouverture des classes les unes sur les autres favorise les échanges et la coopération.

Tout en gardant sa dimension humaine, notre établissement bénéficie de différentes cours de récréation dont une avec un grand préau. Les cours sont aménagées de zones de jeux, de modules et/ou de mobiliers, afin de favoriser l'épanouissement de chacun.

¹ Code de l'Enseignement, Section III – Du projet d'école, Article 1.5.1-5

Projet d'établissement de l'école communale fondamentale de Bruyères, rue de la Grotte 1,4651 Herve-Battice

- Une école rurale

Notre école est située dans un lieu calme, au grand air. Les enfants disposent de beaux paysages aux alentours directs de l'école mais aussi dans le village (champs, fermes, bois, mare...) qui sont d'énormes ressources pour notre équipe éducative, ainsi que pour nos élèves.

- Une école familiale

Notre école permet la familiarisation en maternelle et un contact régulier entre parents et enseignants tout au long de l'année. Etant une petite école, tous nos élèves se côtoient et se connaissent.

- Une école ouverte aux langues et au monde

Notre école offre un éveil aux langues dès la maternelle et des cours de néerlandais à partir de la troisième primaire.

- Une école pour tous

Notre école met en place de l'intégration, des adaptations et de la différenciation (ateliers autonomes, aménagements raisonnables), soutien P.M.S., dossier de suivi des élèves, DAccE, ...

- Une école numérique

Notre école possède des tableaux ou projecteurs interactifs dans les classes primaires et une cyber classe fixe et mobile très bien équipée. Nous participons à des formations et possédons une personne ressource pour le numérique.

- Une école collaborative

Notre école favorise la collaboration entre enseignants pour permettre une continuité mais aussi avec d'autres établissements pour que les élèves s'épanouissent pleinement durant leur parcours scolaire.

Nos élèves collaborent et travaillent ensemble à des projets communs. Tous les deux ans, nous partons en classe de dépaysement avec tous les élèves de primaire : classes de ferme, classes vertes, classes de ville...

- Une école citoyenne

Notre école organise des projets citoyens et 1 ou 2 période(s) de citoyenneté, utilise le passeport citoyen mis en place par la commune de Herve, ...

2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Quiconque fréquente l'école doit pouvoir s'épanouir et se construire sans craindre pour sa santé et son intégrité physique, psychologique et morale.

La communication entre l'école et les familles est primordial pour favoriser les apprentissages scolaires, la sérénité et la confiance de chacun. Les enseignants et la direction sont à votre écoute pour dialoguer dans un respect mutuel. Lorsqu'une question importante se pose, il est préférable de convenir d'un rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative.

A cette fin, l'école demande également la collaboration des parents et il vous est demandé en cas de problèmes :

- d'éviter les polémiques, de nous octroyer votre confiance que ce soit au niveau pédagogique ou disciplinaire et de garder l'école dans un climat calme et serein ;
- de soutenir la direction, l'enseignant ou le surveillant dans les décisions qu'ils prennent pour le bien de l'enfant afin que celui-ci comprenne que nous travaillons en collaboration famille-école ;
- de prendre contact avec la direction, le titulaire, le centre de santé ou le PMS si votre enfant éprouve des difficultés, quelles qu'elles soient,
- de ne pas intervenir directement auprès d'un élève ou de ses parents, en cas de litige, mais d'en faire part à la direction, au professeur et/ou au surveillant.

Afin d'avoir un regard objectif et impliqué sur la scolarité de votre enfant, il est conseillé :

- de contrôler quotidiennement le journal de classe et de le signer au moins une fois par semaine, ainsi que les communications notées par la direction et/ou les professeurs ;
- de signer régulièrement les travaux, les évaluations, le guide de l'écolier et le bulletin.

Projet d'établissement de l'école communale fondamentale de Bruyères, rue de la Grotte 1,4651 Herve-Battice

- de veiller à ce que votre enfant participe à tous les cours, ainsi qu'à toutes les sorties ;
- d'assister autant que possible aux activités et aux réunions organisées par l'école ;
- de surveiller votre enfant lors des fêtes et activités organisées à l'école (dans ces circonstances, l'enfant est sous la responsabilité des parents).

Nous vous invitons également à vous référer aux documents rédigés par le Pouvoir Organisateur des écoles communales de la ville de Herve :

- Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)² qui définit notamment les règles concernant :
 - la vie en commun ;
 - les sanctions disciplinaires, les procédures de recours et ce qui concerne l'exclusion définitive ;
 - les règles relations à la fréquentation scolaire ;
 - les règles relatives à la gratuité.

Le Règlement des études³ qui définit un certain nombre de normes et de priorités qui doivent conduire l'élève à produire un travail scolaire de qualité. Il définit également les modalités et les procédures de l'évaluation, des délibérations par les enseignants.

3. NOS MISSIONS PRIORITAIRES⁴

Comme définit dans le décret Mission, les écoles de l'enseignement subventionné, doivent remplir simultanément et sans hiérarchie les missions prioritaires suivantes.

a. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Dans cette optique, notre équipe, entre autres,

² Code de l'Enseignement, Section V – Du règlement des études, Article 1.5.1-9

³ Code de l'Enseignement, Section IV -Du règlement des études, Article 1.5.1-8

⁴ Code de l'enseignement, Chapitre I – Des missions prioritaires, Article 1.4.1-1

Projet d'établissement de l'école communale fondamentale de Bruyères, rue de la Grotte 1,4651 Herve-Battice

- développe l'autonomie en donnant la possibilité à l'enfant d'apprendre seul et d'avoir confiance en ses capacités ;
- encourage le travail en groupes et en cycles pour permettre la collaboration et les échanges ;
- respecte le rythme de chaque enfant ;
- travaille en collaboration avec le centre P.M.S. (Centre Psycho-Médico-Social), le P.S.E. (Promotion Santé à l'École).

b. S'approprier des savoirs et acquérir des compétences pour apprendre toute la vie

Dans cette optique, notre équipe, entre autres,

- donne du sens aux apprentissages en variant les méthodes et les outils pédagogiques ;
- aide les élèves à construire leurs apprentissages en leur permettant d'y jouer une part active et ainsi leur donner le goût d'apprendre et l'envie de découvrir ;
- apporte un soutien aux élèves à besoins spécifiques (heures FLA, intégration...);
- élargit l'horizon des élèves en participant à des classes de dépaysement et de découverte (exemple : classes d'eau, classe de ferme,...) et ainsi apprendre dans des situations concrètes de la vie ;
- organise différentes sorties « pédagogiques ».

c. Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable

Dans cette optique, notre équipe, entre autres,

- sensibilise à l'environnement : tri des déchets, sensibilisation aux commerces locaux et à la consommation de fruits/légumes de saison, bacs de légumes, fruits et de fleurs dans l'école, semaine de l'environnement organisée par la commune ;
- commémore notre Histoire (11 novembre, 8 mai...);
- permet aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années de se présenter au conseil communal des enfants ;

- apprend le respect d'autrui en participant notamment à la semaine de l'amitié ;
- complète régulièrement le passeport citoyen ;
- collabore avec l'A.P.P.E.R. (Sécurité routière).

d. Assurer des chances égales d'émancipation sociale

Dans cette optique, notre équipe, entre autres,

- concerte en équipe afin de déceler les difficultés des élèves et de les aider,
- suscite le goût de la culture et de la créativité par l'organisation d'activités culturelles et sportives (théâtre, musées, journées sportives, bibliothèque...).

4. NOS SPECIFICITES PEDAGOGIQUES

Notre école a pour ambition de développer l'autonomie chez chaque enfant qui y est accueilli. Nous croyons en l'importance de permettre à chaque élève de devenir acteur de son propre apprentissage, en lui donnant les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées et être responsable de ses actions.

Nous souhaitons également ouvrir nos élèves au monde et à la culture. Nous organisons des sorties, des rencontres avec des artistes et des intervenants extérieurs, afin de stimuler leur curiosité et leur ouvrir de nouvelles perspectives.

Dans un monde de plus en plus numérique, nous accordons une grande importance à la formation à l'utilisation des outils numériques. Nous voulons que nos élèves soient à l'aise avec les technologies, capables de les utiliser de manière responsable et créative.

La nature est également au cœur de notre projet éducatif. Nous encourageons nos élèves à observer, respecter et comprendre l'environnement qui les entoure. Nous organisons des activités en plein air, des projets de jardinage et des sorties dans la nature, afin de favoriser leur connexion avec la nature et développer leur sensibilité écologique.

Vivre en société est une compétence essentielle pour chaque individu. Nous mettons donc l'accent sur l'apprentissage des règles de vie en communauté, du respect des

Projet d'établissement de l'école communale fondamentale de Bruyères, rue de la Grotte 1,4651 Herve-Battice

autres et de l'empathie. Nous voulons que nos élèves se sentent bien à l'école et que tous ceux qui les entourent se sentent également respectés et valorisés.

Enfin, nous fixons des objectifs d'apprentissage qui visent à développer l'intellect, le sens social et la créativité de nos élèves. Nous proposons un programme équilibré qui intègre les différentes matières académiques, mais aussi des activités artistiques, sportives et culturelles.

En somme, notre école vise à offrir un environnement éducatif complet, où chaque enfant peut développer son autonomie, s'ouvrir au monde et à la culture, maîtriser les outils numériques, comprendre et respecter la nature, apprendre à vivre en société et acquérir les apprentissages nécessaires à son développement intellectuel, social et créatif.

5. ORGANISATION DES CLASSES

Les enfants sont tout d'abord groupés en fonction de leur année de naissance de manière à former des classes d'élèves de même âge (ceci en fonction des circulaires et nombres qui seront bien entendu pris en compte).

Cependant, régulièrement, les enfants travaillent en ateliers et projets, soit avec des élèves de classes supérieures, soit avec des élèves de classes inférieures ; ceci en fonction des buts visés.

6. NOTRE EQUIPE

L'ensemble du corps enseignant de l'école communale de Bruyères forme une équipe diversifiée, dynamique et qualifiée. Ceux-ci participent à des formations de qualité, assistent à des conférences et organisent régulièrement des concertations en équipe.

Fonction	Nom et prénom	Contact
Direction	Lemaire Cédric	ecole.bruyeres@herve.be 087/67.85.69
Accueil	Noyelle Pauline	p.noyelle@echerve.eu
M1	Kronnen Sabine	s.kronnen@echerve.eu

M2	Rahier Laurence	l.rahier@echerve.eu
M3	Garroy Fabienne	f.garroy@echerve.eu
P1	Fabris Gianni	g.fabris@echerve.eu
P2	Scherer Shirley	s.scherer@echerve.eu
P3	Defourny Sandrine	s.defourny@echerve.eu
P4	Judong Manon	m.judong@echerve.eu
P5	Ista Isabelle	i.ista@echerve.eu
P6	Joannes Julia	j.joannes@echerve.eu
Psychomotricité	Gutkin Séverine	s.gutkin@echerve.eu
Education physique	Raquet Sophie	s.raquet@echerve.eu
Néerlandais	Van Den Adel Isolde	i.vandenadel@echerve.eu
Puéricultrice	Lambert Océane	Lambert1998@live.be
Soutien primaire	Allelyn Isabelle	i.allelyn@echerve.eu
	Wathelet Stéphanie	s.wathelet@echerve.eu

L'encadrement extrascolaire est organisé par l'école en collaboration avec la Ville de Herve. Les garderies et les surveillances sont prises en charge par du personnel qualifié ayant suivi les formations adéquates.

7. CONTRATS D'OBJECTIFS

Le Contrat d'Objectifs⁵ est un plan d'actions menées au niveau des apprentissages à l'école dans le cadre des réformes initiées par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Ce plan, élaboré par l'équipe pédagogique tout au long de l'année scolaire 2021-2022, est une réalité concrète au sein des classes pour une période de six ans ; à savoir 2023-2029.

Concrètement, cette réalité se décline en 4 objectifs pour notre école communale :

- améliorer les résultats des élèves les plus faibles tout en tenant compte de l'évolution des compétences des élèves les plus forts,
- améliorer les compétences en Mathématique,

⁵ Code de l'enseignement, Chapitre II – Du pilotage des écoles, Articles 1.5.2

Projet d'établissement de l'école communale fondamentale de Bruyères, rue de la Grotte 1,4651 Herve-Battice

- améliorer les compétences en Eveil,
- améliorer davantage les relations ainsi que la communication avec les parents, les élèves et le personnel.

L'équipe pédagogique travaille au quotidien au devenir de votre enfant avec en marge l'atteinte de ces objectifs. Les actions menées prévoient également des adaptations nécessaires en fonction de l'évolution de ces dernières.

8. COURS PHILOSOPHIQUES

Ces cours se donnent à raison de 2 périodes par semaine par un professeur spécialisé :

- 1 période obligatoire d'éducation à la citoyenneté et à la philosophie⁶,
- 1 période de choix philosophique⁷.

Le choix s'effectue par les parents chaque année du 15 mai au 1er juin.

9. COURS DE SECONDE LANGUE⁸

L'éveil aux langues fait partie intégrante de la grille des élèves de la M1 et à la P2 à raison d'une période par semaine. Cette période doit être dispensée par le titulaire et classe. L'éveil aux langues permet aux enfants de s'ouvrir progressivement à d'autres cultures tout en prenant conscience de la diversité des langues existantes.

La loi linguistique impose des obligations en matière d'enseignement d'une seconde langue. A partir de la P3, les élèves suivront 2 périodes de seconde langue par semaine. La seconde langue choisie par la commune de Herve est le néerlandais.

10. COURS D'EDUCATION PHYSIQUE

⁶ Code de l'enseignement, Chapitre VI – De l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, Articles 1.7.6

⁷ Code de l'enseignement, Chapitre V – Des cours de religion et de morale non confessionnelle, du choix entre ces cours et de la seconde période de cours de philosophie et de citoyenneté, Articles 1.7.5

⁸ Code de l'enseignement, Chapitre I – De l'horaire des élèves dans l'enseignement fondamental – Articles 2.2.1 – 4 à 7

Le cours d'éducation physique fait partie de la formation commune obligatoire. La non-participation à ces activités doit être justifiée par écrit et, si elle se répète, par certificat médical.

Le cours d'éducation physique fait l'objet, comme les autres cours, d'évaluations.

- Dans l'enseignement maternel⁹, les activités de psychomotricité sont assurées par un maître de psychomotricité. L'organisation d'activités de psychomotricité est obligatoire. Elles sont dispensées à raison de 2 périodes hebdomadaires. Il est préférable que votre enfant soit vêtu d'une tenue sportive ce jour-là. Des pantoufles de gym vous seront demandées pour les élèves de M2 et M3.
- Dans l'enseignement primaire¹⁰, il est dispensé à raison de 2 périodes hebdomadaires. Avec l'avancée du Tronc Commun, les élèves de P5 bénéficient de 1 période supplémentaire chaque semaine dès cette année scolaire 2024-2025. Le cours d'éducation physique et à la santé faisant partie intégrante de l'horaire, toute absence au cours doit être justifiée. Si une dispense est demandée pour plus de 2 périodes, elle doit être couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier. Un équipement adéquat est obligatoire : pantoufles de gymnastique, un short et un t-shirt. L'équipement doit être enlevé après les cours et conservé dans un sac fermé à l'école.

N'oubliez pas d'indiquer le nom et prénom de votre enfant sur ses affaires personnelles. Cette tenue ne peut en aucun cas être sa tenue d'école du jour des raisons d'hygiène ! Pour les mêmes raisons, nous demandons que cette tenue soit reprise et lavée à chaque vacance.

Les élèves vont à la piscine de Herve dès la première année primaire à raison d'une période par semaine pendant la moitié de l'année scolaire. L'équipement requis est le suivant : maillot, bonnet et drap de bain. Les lunettes sont permises.

11. ACTIVITES SCOLAIRES

Ces activités font partie du projet pédagogique et sont obligatoires. Qu'il s'agisse d'excursion d'un jour ou de séjours pédagogiques avec nuitées, la non-participation doit être justifiée par un document prévu à cet effet et transmis pour appréciation à l'Inspection.

⁹ Code de l'enseignement, Chapitre I – De l'horaire des élèves dans l'enseignement fondamental – Articles 2.2.1

¹⁰ Code de l'enseignement, Chapitre I – De l'horaire des élèves dans l'enseignement fondamental – Articles 2.2.1 – 4 à 5

12. COMPORTEMENT

Les élèves sont soumis à l'autorité du directeur et des membres du personnel, dans l'enceinte de l'établissement scolaire, aux abords immédiats de celui-ci et en dehors de l'établissement lors des activités extérieures organisées par l'établissement.

En toutes circonstances, chacun aura une tenue, une attitude et un langage respectueux et sera ponctuel. Chacun veillera à respecter le matériel, les locaux et les abords de l'établissement scolaire et à se conformer aux règlements spécifiques de tous les endroits fréquentés dans le cadre scolaire ou parascolaire élaborés par l'école (ex : piscine, bibliothèque, ...). Tout dommage causé sciemment sera réparé aux frais de l'auteur.

Depuis plusieurs années maintenant, nous avons mis en place au sein de notre établissement un guide de « l'écologiste presque parfait ». Cet outil a pour objectif de rassembler les 5 règles essentielles à la vie dans l'école. Ce carnet offre un regard à l'élève, aux parents et à l'enseignant sur le comportement adopté durant la semaine. Il est connu de tous les acteurs de l'école ce qui facilite la communication.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte scolaire. L'usage de substances illicites y est également interdit.

Par mesure de sécurité et d'hygiène, il est interdit d'introduire des animaux dans l'enceinte de l'école (sauf dérogation de la direction).

La neutralité de l'enseignement public en Communauté française demeure la meilleure garantie pour tous ceux qui le fréquentent. Afin de préserver ce climat démocratique dans le cadre spécifique de l'enseignement, tout signe d'appartenance politique, idéologique ou religieuse, y compris vestimentaire, est interdit dans l'établissement.

13. TEMPS DE MIDI

Le temps de midi est réservé aux élèves qui ne peuvent pas retourner à midi.

Un sac de dîner contenant la gourde, les collations et le repas de midi est obligatoire afin d'éviter les accidents dans les mallettes.

Il est interdit de venir avec des plats à réchauffer, soupes instantanées, boîtes de conserves... Les boissons en cannettes, berlingots et bouteilles sont également interdites. Il en est de même pour les emballages. Seules les gourdes, les boîtes et/ou linges réutilisables sont autorisés pour emballer les collations, ainsi que les repas de midi.

Nous vous demandons de remplir les gourdes avec uniquement de l'eau ! Plusieurs fontaines à eau sont à la disposition des élèves afin qu'ils puissent la remplir à nouveau. Nous vous demandons aussi de privilégier les collations saines pour vos enfants.

14. COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

a. Réunions de parents

Plusieurs réunions de parents sont prévues pour chaque classe :

- Une réunion collective en début d'année
- Une réunion individuelle sur rendez-vous aux dates communiquées après chaque bulletin
- Une réunion et/ou une entrevue peut être demandée à tout moment à un enseignant et/ou à la direction, qui fixera un rendez-vous au mieux de ses possibilités.

b. Bulletins

Le bulletin est un outil de communication que nous voulons clair pour chacun. A cet effet, nous avons décidé d'harmoniser sa présentation de la P1 à P6.

Les 3 dates de remises des bulletins sont communiquées en début d'année.

c. Groupes

Pour l'école et les classes, nous privilégierons l'application « Toute mon année ». Un groupe WhatsApp pourra être créé par chaque titulaire de classe afin de vous communiquer les informations importantes.

Chaque enfant du maternel possède aussi une farde/pochette pour transmettre les papiers éventuels, ainsi qu'un journal de classe en primaire. Le journal de classe doit être tenu avec soin et signé régulièrement par les parents.

Si vous souhaitez joindre l'école, vous pouvez sonner à la direction 087/67.85.69 - 0494/89.09.76 ou écrire un mail ecole.bruyeres@herve.be. Si vous désirez joindre

un membre de l'équipe éducative, nous vous demandons d'utiliser soit le journal de classe/la farde de communication.

Nous vous demandons de respecter au maximum la vie privée de l'équipe éducative. C'est pourquoi nous vous demandons d'utiliser **UNIQUEMENT** ces canaux de communication. L'Instagram, le Messenger, ... d'un des membres de l'équipe éducative ne peut pas être utilisé comme moyen de communication. Ne vous étonnez pas de ne pas avoir de réponse si vous utilisez un de ceux-ci.

Une page Facebook « Ecole communale de Bruyères à Herve » vous permet de suivre les actualités de l'école, tout en respectant le droit à l'image de chacun. Les autres photos et/ou vidéos seront partagées par les enseignants via des groupes privés (padlet, WhatsApp, ...).

d. Calendrier scolaire

Les dates d'activités spécifiques, de formations ou de voyages scolaires vous seront communiqués le plus rapidement possible chaque année.

15. GARDERIES

La garderie organisée au sein de notre école se déroule dans le local « petit réfectoire » de la cour de récréation du primaire. Pour vous y rendre, vous devez donc venir par la grille d'entrée située côté grand parking.

Nous accueillerons avec grand plaisir les élèves :

- tous les matins à partir de 7h30 jusqu'à 8h15 (coût 0,25€) (à partir de 8h15, les élèves sont repartis dans les cours de récréation sous la surveillance des enseignantes),
- En fin de journée, de 15h30 à 17h30 maximum ! (coût 0,25€ par demi-heure entamée). GSM de la garderie pour les urgences : 0479/ 58.01.25)

Le paiement de cette encadrement extra-scolaire vous sera facturé via le portefeuille numérique lié à l'application Creos.

▪ A l'école de Bruyères

Le mercredi après-midi, une garderie est organisée par la ville de Herve pour les enfants issus de leurs écoles. Le car vient chercher les élèves concernés à l'école et les emmène à l'école de Bruyères.

Garderie communale « La Bruy'ssonnière » dans les bâtiments de l'école, le mercredi de 12h15 à 17h30. (A.T.L.)

Téléphone de l'A.T.L. 087/3693.643 - Mail de l'A.T.L. extrascolaire@herve.be.

Pour les urgences : 0471/07.10.50

Le paiement pour cette garderie se réalise via un portefeuille numérique indépendant de l'école.

Durant cet après-midi ainsi que le samedi matin, un cours d'anglais est organisé par la ville de Herve est proposé aux enfants à partir de la 1^{ère} primaire.

Téléphone de l'A.T.L. 087/3693.643 - Mail de l'A.T.L. extrascolaire@herve.be.

▪ Etude

Les élèves de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire restant à la garderie après 15h30 seront accueillis à l'étude surveillée de 15h30 à 16h30 (il ne s'agit pas d'une étude dirigée).

16. LES EFFETS PERSONNELS

Dans le cadre de l'école, les élèves doivent s'abstenir

- D'apporter de l'argent, des appareils électroniques, des objets étrangers au cours... sauf si cela a été expressément demandé par un professeur. Les objets « non scolaires » pourront être confisqué et récupérés uniquement par l'adulte responsable de l'enfant.
- De réaliser tous jeux de troc ou d'échange
- De porter un signe d'appartenance politique, idéologique ou religieuse, y compris vestimentaire.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages.

17. COMITE DE PARENTS

Composé d'un ensemble de parents dynamiques au service de l'école, les membres, aidés de l'équipe éducative, organisent plusieurs activités :

Projet d'établissement de l'école communale fondamentale de Bruyères, rue de la Grotte 1,4651 Herve-Battice

- le marché de Noël,
- la vente de lacquemants en novembre et de lasagnes et/ou hachis en janvier,
- la fancy-fair,
- le jogging,
- La balade des Artistes (1 an / 2),
- Le spectacle de l'école (1 an / 2),
- ...

Tous les fonds récoltés lors de ces différentes manifestations sont directement aux bénéfices des élèves :

- aménagement des cours et de l'école ;
- participation aux frais des cadeaux de Saint-Nicolas ;
- achats de livre et de matériel pour les classes et les garderies ;
- financement d'une partie du matériel informatique de l'école ;
- ...

Chaque parent qui le souhaite peut faire partie du comité.

